



SECTION de la VENDÉE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

DECLARATION LIMINAIRE COMITE TECHNIQUE LOCAL du 06/10/2016

*Les représentants FO au CTL : Samuel CHRISTINE (EDR),
Frédéric DANO (BCR), Frédéric FAUCHARD (Le Poiré/Vie),
Sébastien LIEVRE (Cité Administrative La Roche/Yon),
Williams PILLET (PCRП Challans) et Anne RETO-RIVIERE (Chaillé Les Marais)*

Mr Le Président du Comité Technique, Mrs Les Directeurs,

Il est impossible de démarrer ce CTL sans revenir sur le contexte social de la DGFIP que l'on peut qualifier d'explosif, la question n'étant pas de savoir si l'explosion sociale aura lieu mais quand et sous quelle forme. Pourtant et malgré l'exacerbation des tensions sociales, nos gouvernants persistent avec cette politique d'austérité qui malmène les droits de tous les salariés de notre pays. Dans le même temps, une situation quasi pré-électorale amène les futurs candidats ou plutôt les candidats à la candidature de tous les partis politiques à tous les excès en termes de propositions concernant le devenir de la Fonction Publique. Tout y passe : réforme du statut général, surenchère sur les suppressions d'emplois, abandon de certaines missions régaliennes. Cependant, à la différence d'autres syndicats et fidèle à nos principes de liberté et d'indépendance, nous resterons sur notre rôle syndical en ne soutenant aucun candidat ou parti... Là n'est pas notre rôle, nous continuerons de militer tout simplement car c'est sur ce terrain là que nous rendrons le mieux service aux personnels que nous représentons !

Dans un tel contexte, où l'avenir de nos missions est mis à mal, le caractère fourre-tout de l'ordre du jour de ce CTL nous fait l'effet d'une voiture-balai avant la fin d'année et son traditionnel CTL « emplois », où 1815 emplois devront être supprimés à la Direction Générale des Finances Publiques ! Il est par ailleurs inadmissible de constater que la Direction Générale intègre les apprentis comme des recrutements dans le tableau du plafond d'emplois autorisés, alors même que ce procédé est strictement interdit dans le Code du Travail pour les entreprises privées.

S'agissant du seul point pour lequel un avis des représentants des personnels est sollicité, à savoir le déploiement de l'accueil sur RDV, vous comprendrez aisément que nous ne pouvons pas accepter ce nouveau recul en matière de service public. Après avoir réduit les plages d'ouverture au public, tout est mis désormais en place pour que les usagers ne se déplacent plus à nos guichets. Vous ne serez pas donc surpris que, fidèle à notre attachement au service public de proximité, nous ne soyons pas favorables à cette mesure.

Vous osez quand même écrire, je vous cite, que « *l'objectif n'est pas de supprimer l'accueil physique mais de le réduire en répondant mieux aux attentes des usagers en fonction de leurs souhaits et problématiques (se déplacer ou opter pour le téléphone ou les services en ligne – complexité ou simplicité du dossier...).* Le développement des centres de contact, joignables par téléphone, et des offres de service en ligne (télédéclaration, télépaiement...) participent de cette démarche globale. »

Encore faudrait-il que ces fameux services en ligne fonctionnent correctement !!!

Vous écrivez également que « *chaque chef de service paramètrera ainsi les agendas des rendez-vous de son service en fonction de l'organisation d'accueil personnalisé choisie.* »

Cela nous laisse perplexe. Comment allez-vous pouvoir calibrer la durée de ces entretiens à l'avance ?

Pour continuer sur l'ordre du jour de ce comité, nous vous rappelons que nous vous avons demandé de faire un point, en questions diverses, sur la mise en place du PCRП et du SPFE, tant il nous semble que le démarrage de ces 2 nouvelles structures est chaotique.

Nous vous avons également demandé, toujours en questions diverses, un point sur l'organisation de la Direction immobilière de l'État. Nous profitons de ce CTL pour aborder le sujet car de nombreuses questions subsistent dans le réseau en matière d'évaluation notamment mais aussi sur l'articulation entre le niveau départemental et le niveau régional. Les personnels de ce service naviguent en eaux troubles et aimeraient rapidement connaître l'avenir que leur concocte la Direction Générale.

Sur un tout autre sujet, lors d'un CTR, nos élus nationaux auraient aimé ne pas découvrir dans une fiche de la Direction Générale une nouvelle modalité d'attribution de la DGF sur la base d'un bonus incitatif à des plans de rationalisation en termes de fonctionnement concernant les fluides, les frais de déplacement, la bureautique. Est ce à dire que demain la DG récompensera les Départements qui coupent le chauffage, rationnent les frais de déplacement et mégotent sur la qualité du matériel ?



Comme nous vous l'écrivions déjà l'an dernier, Mr Le Président, Mrs Les Directeurs, de réunions en réunions, nous sommes poliment écoutés, jamais ou rarement entendus et les personnels que nous représentons se lassent de cette situation. Dans ce contexte morose socialement, le syndicat FO DGFIP alerte tous les personnels et la Direction sur la gravité de la situation de la DGFIP pour l'avenir de nos missions, des services et le devenir des personnels. FO DGFIP réaffirme qu'il faut en finir avec cette politique d'austérité stérile et démotivante pour l'ensemble des personnels.

Pour toutes ces raisons, nous appellerons prochainement tous les personnels de la DGFIP à montrer leur mécontentement et à participer massivement à diverses actions de grève d'ici la fin de l'année, notamment le 15 novembre, à l'appel de FO, de Solidaires et de la CGT.